



Arnaque création de site internet et absence de contrat

Par **july2539**, le **04/02/2010** à **10:48**

Bonjour,

Nous sommes une entreprise située sur Paris et nous avons fait appel à une agence pour la création de notre site web.

Il se trouve que le site créé ne correspond pas du tout à nos attentes.

Nous n'avons pas établi au préalable un cahier des charges technique et aucun contrat n'a été signé par les deux parties.

Il y a néanmoins un bon de commande rédigé par l'agence et signé par nous-même avec des conditions générales de vente.

Pouvons nous faire objection et demander le remboursement intégral du site ou le bon de commande suffit il à donner raison à l'agence dans ce cas là?

D'avance merci pour vos précieux conseils.